

Réf : Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par Arrêté du 18 décembre 2015 - art. 6 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité des ERP et des IGH

Nombre de stagiaires maximum	15
Durée de la formation	21 heures
Stage	
Lieu de réalisation de la formation	IPSO SECURITE 111 Rue du 1^{er} Mars 1943 69100 Villeurbanne

Pré requis au recyclage :

Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.

Qualification de secourisme en cours de validité

Maintien des connaissances et obligations (Art. 7 de l'arrêté de référence) :

- Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, **à un recyclage triennal** organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté (programme en annexe V). **A l'issue du stage, une attestation**, dont le contenu minimal est décrit en annexe XII, est délivrée par le centre de formation.
- Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, **tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.**
- **Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.**
- **Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité** d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant **les trente-six derniers mois**, doivent se soumettre **à une remise à niveau** pour accéder à l'emploi (annexe V).
- Les personnes possédant des diplômes de différents niveaux doivent se recycler, en fonction de l'emploi qu'ils occupent ou qu'ils envisagent d'occuper, en application des articles 4,5 et 6 du présent arrêté.

Dispositions particulières (art. 15 de l'arrêté de référence) :

- Les titulaires des diplômes délivrés pour exercer un emploi en application du présent arrêté peuvent accéder aux emplois et aux sessions de recyclage ou de remise à niveau mentionnés, en fonction de leur expérience professionnelle. Ils doivent, au préalable, être titulaires du diplôme de secourisme.
- 4. Un diplôme, par équivalence, conforme à l'annexe VIII du présent arrêté est remis lors du premier recyclage ou de la remise à niveau des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues comme équivalentes pour exercer un emploi en application du présent arrêté.

Validation (annexe V de l'arrêté de référence) :

- Le candidat doit être présent à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
- Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau
- Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

SEQUENCE 1	REGLEMENTATION Evolution des textes réglementaires	FORMATEUR	04H00
Contenu	<u>Règlement de sécurité dans les ERP :</u> ➤ Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales <u>Règlement de sécurité dans les IGH</u> ➤ Rappel des textes sur les moyens de secours ➤ Rappel sur le code du travail ➤ Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP ➤ Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié		04H00

SEQUENCE 2	NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL Les Codes Civil et Pénal	FORMATEUR	02H00
Contenu	➤ La délégation de pouvoir et la délégation de signature ➤ La responsabilité civile et responsabilité pénale ➤ Le délit de mise en danger de la vie d'autrui		02H00

SEQUENCE 3	FONCTION MAINTENANCE Les contrats de maintenance des installations de sécurité	FORMATEUR	02H00
Contenu	➤ Contextes d'obligations réglementaires <u>Aspects juridiques :</u> ✓ Les contrats avec obligation de moyens ✓ Les contrats avec obligation de résultat <u>Différents types de contrats :</u> ✓ Le contrat de types "prédictifs" ✓ Le contrat de types "préventifs" ✓ Le contrat de types "correctifs" ou "curatifs" ➤ Normalisation		01H30
Application	Analyse critique et retours d'expérience		00H30

SEQUENCE 4	ETUDE DE CAS Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant	FORMATEUR	03H00
Contenu	➤ Rappel de la méthode ➤ Lecture de plan		01H00
Application	➤ Rédaction d'une notice technique de sécurité ➤ Correction de l'exercice		02H00

SEQUENCE 5	L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES	FORMATEUR	02H00
Thème	Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.		
Contenu	<u>Les dispositions réglementaires :</u> ➤ Les commissions accessibilité ➤ Les exigences réglementaires générales ➤ Les exigences dimensionnelles et qualitatives ➤ Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) ➤ - Visite, réception par commission d'accessibilité		01H00
Application	Analyse critique et retours d'expérience		01H00

SEQUENCE 6	ANALYSE DES RISQUES	FORMATEUR	04H00
Thème	1. Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels 2. Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux		
Contenu	➤ Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens) ➤ Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel) ➤ Le plan de prévention (rappel) ➤ Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)		02H00
Application	Etude d'un cas pratique		02H00

SEQUENCE 7	MOYENS DE SECOURS Evolution des textes réglementaires	FORMATEUR	02H00
Contenu	➤ Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications) ➤ Moyens d'alerte des secours ➤ Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours ➤ Connaître et savoir exploiter un S.S.I		02H00

REF.	Nom du formateur	Qualité/Fonction	Qualification
1	RECCHIA Laurent	Formateur IPSO Sécurité	SSIAP 3